



Devis émis le 11/03/2016

Madame, Monsieur,

L'équipe du Courrier Français vous remercie de la confiance que vous lui accordez.  
Votre formalité concernant TEST ACCORD S TEST sera publié dans le département 33 - Gironde.

Vous trouverez ci dessous la prévisualisation de l'annonce avant parution, ainsi que les éléments financiers s'y rapportant.

A réception de votre accord, validé par votre règlement (sauf compte professionnel), nous vous ferons parvenir une attestation de parution. Nous restons à votre disposition au 05 56 44 72 24.

Le service Annonces Légales

PS: Tarif valable selon arrêté préfectoral en vigueur.

Désignation	Qté	P.U	HT	TVA	TVA	Total
Hauteur (mm)	102	1,80 €	183,60 €	20,00%	36,72 €	220,32 €
Justificatifs	1	1,17 €	1,17 €	20,00%	0,23 €	1,40 €
Port	1	1,00 €	1,00 €	20,00%	0,20 €	1,20 €
<b>Montant TTC</b>						<b>222,92 €</b>

**COURRIER FRANÇAIS**  
rue du Docteur Jean Vincent  
BP 20238  
33028 BORDEAUX Cedex

Bon pour accord + cachet

233000

**Midi-Pyrénées Actives** association régie par la loi du 1er juillet 1901 déclarée en Préfecture de Haute-Garonne le 3 août 2004 numéro SIRET 479 604 47200049 dont le siège social est situé 32, rue de la Caravelle 31500 TOULOUSE, ayant pour objet : participer au développement d'une économie responsable et solidaire au service des personnes, de l'emploi, des territoires et de contribuer ainsi à transformer la société et à lutter contre toutes les exclusions. (association absorbante)

**A2P**, Association pour l'accompagnement de projets, association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture de Haute-Garonne le 22 novembre 2003, numéro SIRET 450 930 10200014, dont le siège social est situé Maison des sports 190, rue Isatis BP 81908 31319 LAGEGE cedex, ayant pour objet l'accompagnement et le soutien de l'emploi, du secteur associatif et de la création d'activité en lien avec les territoires. (Association absorbée)

Aux termes d'actes en date élu 3 avril 2015 et du 9 décembre 2015 il a été établi le projet de fusion par voie d'absorption de A2P par MPA

Actif évalué à : 254 877 € : Passif évalué à : 254 877 € Actif net : 74 838 €

Le présent projet de fusion et la dissolution de l'association absorbée qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour de la réalisation de la condition suspensive d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire des membres de chacune des parties à la fusion.

La fusion aura un effet rétroactif au 1er janvier 2016. Les créanciers des associations fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis.

---